ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tarifs

Question écrite n° 96668

Texte de la question

M. Sylvain Berrios interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la pérennisation du financement du pass Navigo par l'État pour 2017 et les années suivantes. Depuis septembre 2015, le tarif du pass Navigo est unique et permet aux abonnés de voyager dans toute l'Île-de-France pour 70 euros mensuels. Cette mesure, généreuse et opportune à quelques semaines des élections, n'était, en réalité, pas financée dans le budget de la région Île-de-France. Le coût de cette mesure est de 300 millions d'euros par an. Pour 2016, au prix d'économies majeures entreprises par le conseil régional et d'une solution d'appoint trouvée grâce aux discussions entre la présidente de la région et le Premier ministre, les 300 millions d'euros ont été compensés. Le Premier ministre s'est engagé à trouver une solution pérenne pour l'avenir. Toutefois, rien n'est garanti pour 2017 et la question des 300 millions manquants laissés par la mandature 2010-2015 du conseil régional d'Île-de-France va se poser. Il lui demande quelles mesures, conformément à l'engagement du Premier ministre, il compte mettre en œuvre pour compenser la perte de 300 millions d'euros par an du pass Navigo à tarif unique en 2017 et les années suivantes.

Données clés

Auteur : M. Sylvain Berrios
Circonscription : Val-de-Marne (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96668
Rubrique : Transports urbains
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 juin 2016, page 5255
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)